



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 32089

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des effectifs de l'hôpital Béclère. Depuis maintenant deux semaines s'y déroule une action réclamant des effectifs nécessaires à la sécurité des patients. Une infirmière seule la nuit en salle de réveil (patients opérés, césariennes et bébés) ne peut à la fois réanimer et appeler au secours en cas de problème. Cet exemple illustre un fonctionnement courant dans plusieurs services de l'hôpital. Une des preuves de cette situation est la valeur inférieure du point « ISA » (coût par pathologie) à A.-Béclère comparée aux autres hôpitaux d'Ile-de-France. Valeur inférieure malgré la prise en charge de pathologies lourdes (hypertension artérielle pulmonaire, maternité de niveau 3, SAU...). Les délais d'attente aux urgences, la prise de rendez-vous lointains, ne sont dignes ni d'un hôpital de proximité, ni d'un hôpital de spécialité. Faute d'un budget suffisant cet hôpital ne peut assumer cette double vocation. Le redéploiement de moyens décidé par son ministère mettra la plupart des hôpitaux d'Ile-de-France en difficulté. En conséquence il lui demande s'il compte augmenter les moyens financiers et donc les moyens en personnels afin de conserver à l'hôpital public en Ile-de-France - et à l'hôpital A.-Béclère en particulier - sa vocation de service public de la santé.

Texte de la réponse

L'hôpital Antoine-Béclère, qui comprend en 1999 435 lits de court séjour et 1 312 agents de personnel non médical, est un hôpital universitaire qui assure une double mission, de proximité et de soins spécialisés. Le chiffre de 1 312 emplois marque une progression sensible et régulière des effectifs qui étaient de 1 100 en 1990. Cette évolution s'explique tant par la volonté de prendre en compte le développement des activités médicales de l'hôpital que par la politique de rééquilibrage des dotations budgétaires entre les hôpitaux de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris en faveur de ceux situés en banlieue. C'est ainsi que, par redéploiement interne à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, 33 emplois supplémentaires ont été créés à Antoine-Béclère entre 1991 et 1995, auxquels s'ajoutent 10 emplois en 1998 et 7 emplois en 1999. De plus, des mesures nouvelles ont été régulièrement financées pour accompagner la progression de l'activité de l'hôpital : plus 32 emplois entre 1990 et 1996 pour la prise en charge du sida, plus 15 emplois en 1997 pour l'ouverture du nouveau plateau médico-technique, plus 3 emplois en 1998 au titre de l'amélioration de l'accueil aux urgences, plus 4 emplois en 1999, fléchés pour l'amélioration de la sécurité sanitaire en pharmacie et l'unité transversale gériatrique aux urgences. Ces différentes mesures ont permis d'accompagner une augmentation sensible de l'activité, plaçant le point ISA de l'hôpital Antoine-Béclère en dessous de la moyenne de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris en 1997 et 1998 (13,13 francs et 13,52 francs contre 15,18 francs et 15,54 francs), mais au-dessus de la moyenne des hôpitaux d'Ile-de-France hors Assistance publique - hôpitaux de Paris. L'Assistance publique - hôpitaux de Paris a par ailleurs dégagé pour l'hôpital Antoine-Béclère des moyens en investissement considérables ces dernières années, notamment au titre de la restructuration du plateau médico-technique (111 MF) et des urgences (21 MF). Conformément aux orientations du schéma régional d'organisation sanitaire, l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est particulièrement soucieuse de contribuer à un redéploiement géographique de l'offre de soins de Paris vers la banlieue. A ce titre et dans la limite des décisions budgétaires qui seront arrêtées

par ses autorités de tutelle, l'Assistance publique - hôpitaux de Paris veillera à ce que l'hôpital Antoine-Béclère dispose des ressources nécessaires au dynamisme de son activité traduisant les priorités de son projet médical.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32089

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 1999

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3934

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7178